

## COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 09/04/2021

**Présents** : Mrs & Mmes Gérard PICOD, Maire, Patrick BERTHIER, Valérie GERARD, Nicolas VOYARD, Martine DEREPAAS, Adjoint, Véronique BERTHIER, Laurence WAGNER, FROSSARD Jacques, LEICHNER Bernard, WANGERMEZ Josette, BARBARANT Francis, LANGLOIS Bruno, ESCHENBRENNER Céline, BOTZ Emeline, GENTILHOMME Quentin.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Bruno LANGLOIS.

Le Procès-Verbal de la réunion du 05 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

- **Désigne** Monsieur Patrick BERTHIER, Président de Séance, conformément à l'article L.2124-14 du CGCT. Après avoir **entendu** la présentation de Monsieur le Maire sur l'exécution budgétaire 2020 **approuve** les comptes administratifs 2020 du Service des Eaux et de la Commune (**M. PICOD Gérard, Maire ayant quitté la salle des délibérations**).

- **Affecte** au BP 2021 de la Commune 100 724.01 € d'excédent de fonctionnement au compte R 1068, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Comptes Administratifs	Fonctionnement	Investissement
<b>COMMUNE</b>		
Dépenses	687 246,46 €	165 284,12 €
Recettes	830 176,37 €	113 761,99 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>142 930,91 €</b>	<b>- 51 522,13 €</b>
Résultat de clôture 2019	341 484,74 €	- 49 201,88 €
Par affectée investissement 2020	- 82 741,88 €	
<b>Résultat clôture 2020</b>	<b>401 673,77 €</b>	<b>- 100 724,01 €</b>
Affectation du résultat (compte 1068)	- 100 724,01 €	
<b>Excédent fonctionnement reporté BP 2021</b>	300 949,76 €	
<b>SERVICE DES EAUX</b>		
Dépenses	376 647,06 €	62 460,01 €
Recettes	254 783,79 €	90 909,04 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>-121 863,27</b>	<b>28 449,03 €</b>
Résultat clôture 2019	258 639,38 €	157 983,16 €
<b>Résultat de clôture 2020 à reporter BP 2021</b>	<b>136 776,11 €</b>	<b>186 432,19 €</b>

- **Approuve** les comptes de gestion 2020 du Service des Eaux et de la Commune.

- **Étudie et vote** les budgets 2021 équilibrés en dépenses et en recettes :

- **En maintenant** les tarifs de l'eau et de l'assainissement

- **En augmentant** le taux de la fiscalité sur les propriétés bâties (**34,58 %** [part communale + part départementale 32,58 % en 2020]) et **en maintenant** le taux de la fiscalité sur les propriétés non bâties (**13,94 % idem 2020**) et la cotisation foncière des entreprises (**15,54% idem 2020**).

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE	1 049 295 €	372 774 €	1 422 069 €
SERVICE DES EAUX	347 447 €	377 198 €	724 645 €

- **Fixe** la durée des amortissements des biens acquis en 2020 au service des Eaux

- **Vote** les subventions de fonctionnement aux associations 42 870 € répartis comme suit : (Mme Wagner n'a pas pris part au vote concernant la subvention à la MPT ; MM. GENTILHOMME et VOYARD n'ont pas pris part au vote concernant la subvention à la Sté de Chasse de Plaine) :

ADMR du Landion	400 €
Prévention routière	100 €
Renaissance Abbaye Clairvaux	1 200 €
Délégation Dale Education Nationale	50 €
CFA INTERPRO+ BTP Aube	65 €
Société CHASSE	300 €
AAPPMA Aube Aujon	300 €
Souvenir Français	150 €
Maison Pour Tous	36 660 €
Archers de Saint Bernard	700 €
Ass. Gestion de la Bibliothèque	2 250 €
Visite des Malades Etablis. Hospitaliers	100 €
Provisions si demande en cours d'année	595 €

- **Approuve** le bilan financier de l'opération concernant l'opération de protection du captage d'eau potable de la source du Val Le Franc (17 004.48 € TTC Subvention AESN 10 623.00 € Reste à Charge Service des Eaux 6381.48 € [dont 1898.26 € de TVA]). **Dit** que cette dépense est inscrite au BP 2021 du Service des Eaux.

- **S'oppose** au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes de la Région de BAR SUR AUBE.

- **Est informé** des contacts pris avec des entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables en vue d'étudier les possibilités d'implantations photovoltaïques.

- **Fixe** le montant du loyer de l'appartement n°1 Type 4 du 7 rue de l'Abbaye à 300 € et **autorise** le Maire à signer le bail de location de ce logement communal.

- **Prend connaissance** du projet de convention de mise à disposition d'un local communal pour la pause méridienne des facteurs (cuisine de l'Agence Postale Communale). **Fixe** un loyer de 50 €/mois. **Charge** le Maire d'informer la Poste de cette décision.

- **Est informé** des difficultés pour faire avancer le projet d'aménagement de la traversée et de la rue de l'Abbaye à Clairvaux.

- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00 H 00.

Le Maire,

G. PICOD.